

Prix 2020 - SIE SA - Professionnels

ÉNERGIES ÉLECTRIQUES							ACHEMINEMENT RÉGIONAL				TRANSPORT NATIONAL ¹ & SERVICES SYSTÈME		
TARIFS	TERRE SUISSE		TERRE D'ICI		TARIF STANDARD		SIE SA				swissgrid		
	HP ct./kWh	HC ct./kWh	HP ct./kWh	HC ct./kWh	HP ct./kWh	HC ct./kWh	HP ct./kWh	HC ct./kWh	Abonnement CHF/mois	Puissance CHF/kW/mois	HP ct./kWh	HC ct./kWh	Puissance CHF/kW/mois
CONSUMMATION INFÉRIEURE À 60 000 KWH PAR ANNÉE (SANS MESURE DE LA COURBE DE CHARGE)													
Solo	8.80		10.30		8.60		8.40		4.00	–	1.25		–
Modulo	10.10	6.50	11.60	8.00	9.90	6.30	9.79	6.52	5.80	–	1.38	0.96	–
Forfait 24/24h ²	8.80		–		–		8.09		1.80	–	1.20		–
CONSUMMATION SUPÉRIEURE À 60 000 KWH PAR ANNÉE (AVEC MESURE DE LA COURBE DE CHARGE)													
Top A	8.40	5.60	9.90	7.10	8.20	5.40	8.09	2.49	60.00	5.94	1.25	0.51	0.78
Top B	8.40	5.60	9.90	7.10	8.20	5.40	4.74	2.49	60.00	11.88	0.82	0.51	1.59
CONSUMMATION BASSE TENSION, SOUSCRIPTION SUPÉRIEURE À 800 KW (AVEC MESURE DE LA COURBE DE CHARGE)													
Direct A ³	8.40	5.60	9.90	7.10	8.20	5.40	4.62	1.47	80.00	3.97	1.36	0.55	0.90
Direct B ³	8.40	5.60	9.90	7.10	8.20	5.40	2.74	1.47	80.00	7.92	0.89	0.55	1.79
CONSUMMATION MOYENNE TENSION, SOUSCRIPTION SUPÉRIEURE À 800 KW (AVEC MESURE DE LA COURBE DE CHARGE)													
Master A ^{3,4}	8.40	5.60	9.90	7.10	8.20	5.40	3.68	1.16	115.00	3.49	1.48	0.58	0.97
Master B ^{3,4}	8.40	5.60	9.90	7.10	8.20	5.40	2.18	1.16	115.00	6.98	0.96	0.58	1.94

S'AJOUTENT AUX PRIX CI-DESSUS :

Taxes publiques

Taxe fédérale	2.3 ct. / kWh
Taxe cantonale *	0.18 ct. / kWh
Emolument cantonal	0.02 ct. / kWh
Emolument communal	0.70 cts / kWh
Taxe communale spécifique * ⁵	0.10 à 0.45 cts / kWh

⁵ Chavannes et Crissier : 0.10 ct. / kWh

Renens : 0.30 ct / kWh

Ecublens : 0.45 ct / kWh

* Non assujettie à la TVA.

Sous réserve de modification des taxes et émoluments par les Autorités.

HP : heures pleines

HC : heures creuses

Prix en CHF hors taxes et TVA 7.7 %.

Il est possible de changer de tarif gratuitement une fois par année.

En cas de renonciation aux délestages, le prix d'acheminement régional est majoré de 0.3 ct/kWh pour le tarif Solo et de 0.5 ct/kWh durant les heures pleines (HP) du tarif Modulo.

Energie réactive facturée : 4 ct./kVAh à partir d'un cos φ inférieur à 0.93 (correspondant à 40 % de l'énergie active, en heures pleines uniquement / non valable pour les profils Solo, Modulo et Forfait 24/24h).

¹ Comprend les frais de transport du réseau très haute tension (Swissgrid), ainsi que les frais amont au réseau SIE SA (secours 125 kV), facturés par les SI Lausanne.

² L'application de ce profil est soumise aux conditions préalables suivantes :

- L'installation d'un appareil de mesure de l'énergie n'est techniquement pas possible ou celle-ci représente des coûts disproportionnés par rapport à la consommation attendue.
- La puissance moyenne qui sera utilisée pour le calcul de la consommation annuelle (8'760 h) est fournie par le client sur la base de mesures concrètes. SIE SA se réserve le droit de la vérifier. Cette puissance moyenne ne peut excéder la limite de 100 W.
- La facture est établie sur une base annuelle et par point de consommation.

³ Puissance minimale facturée : 600 kW.

⁴ En cas de comptage côté BT, les profils de charge sont majorés de 1.5 %.

Les conditions d'application de ces prix sont disponibles sur www.romande-energie.ch (Entreprises, Offres d'énergie, Prix, Fiche explicative)